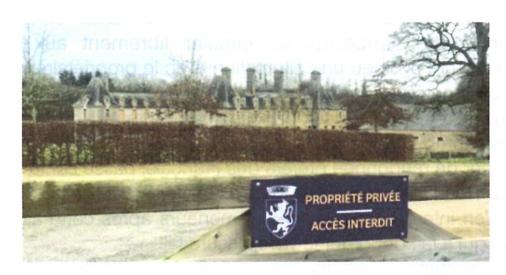
Le sentier du GR37 ne passera plus par le château



L'entrée du château du Rocher-Portail, à Maen-Roch, en décembre.

Ouest-France

Depuis mi-novembre, le sentier de randonnée qui passe au château du Rocher-Portail, à Maen-Roch, près de Fougères, n'est plus accessible au public, ce qui suscite des réactions.

La polémique

« Propriété privée, accès interdit » : depuis quelques semaines, ces panneaux interpellent les marcheurs habitués à emprunter l'itinéraire du GR37, qui fait un détour par le château du Rocher-Portail, à Maen-Roch, dans le pays de Fougères, devenu depuis un an « L'École des sorciers du Rocher-Portail ». Ou plutôt faisait un détour, car la portion qui traverse le domaine n'est plus accessible au public depuis un mois.

Sur les réseaux sociaux, certains randonneurs du dimanche se sont étonnés de trouver une barrière sur le sentier qui longe cet édifice de la Renaissance. « Lors de notre balade dominicale, nous avons eu la surprise de trouver le GR37 fermé, en face du Rocher-Portail », témoignait ainsi une riveraine début décembre sur Facebook, photo à l'appui. Ce qui a suscité un débat parmi les internautes et d'inévitables piques envers le propriétaire des lieux, Manuel Roussel, qui aurait pris une décision « au détriment des usagers du sentier », avance l'un d'eux.

Le sentier préféré des Français

D'autres vont plus loin. Jean-Claude Bouthemy, un riverain, dénonce dans un courrier un « coup de force » et veut créer un « collectif citoyen » pour défendre l'accès aux sentiers autour du Rocher-Portail et demande de « préserver le droit ancestral de circuler librement aux abords du château ». Il assure avoir eu une altercation avec le propriétaire des lieux sur le sentier, début octobre. Après cet épisode, Jean-Claude Bouthemy comme Manuel Roussel ont tous les deux déposé une plainte.

Depuis de nombreuses années, l'itinéraire du GR34, devenu GR37 et tout juste élu sentier de randonnée préféré des Français, passe sur le domaine du château du Rocher-Portail. Mais le propriétaire a pris la décision, minovembre, d'en interdire l'accès aux promeneurs après cette altercation. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, assure-t-il.

Quand il rachète le château en 2016, Manuel Roussel signe une convention avec le maire de l'époque, Louis Dubreil, pour le sentier de randonnée. « C'était une entente donnant-donnant, avec des conditions précises, note Manuel Roussel. L'accès restait ouvert et en échange la commune s'engageait à l'entretenir, à souscrire une assurance pour le public et à interdire la cueillette. J'ai accepté. »

Mais au printemps 2023, tout change : Manuel Roussel apprend que la nouvelle municipalité ne renouvelle pas la convention. « J'étais étonné, poursuit-il. Ils m'indiquent alors que la Fédération française de randonnée a mis une variante et déplacé le sentier, qui ne passe plus par le château. Mais personne ne m'en avait informé. »

Sans convention ni assurance, Manuel Roussel envisage alors d'interdire l'accès au sentier. Des altercations avec plusieurs promeneurs finissent de le convaincre, assure-t-il. « J'ai subi plusieurs agressions, notamment avec des personnes qui laissaient leurs chiens sans laisse, ou qui venaient ramasser des châtaignes, parfois en grande quantité, affirme le propriétaire. On est sur une propriété privée et j'acceptais les randonnées, à condition que les gens respectent les lieux. Mais certains ont abusé. La dernière agression physique a été celle de trop, j'ai été choqué. J'ai décidé que c'était fini. »

« Sans les collectivités, je ne peux pas continuer »

Mi-novembre, il installe donc des barrières pour empêcher l'accès au circuit qui se trouve sur sa propriété. Il rappelle que le Rocher-Portail faisait

figure d'exception jusqu'ici. « C'est le seul domaine privé du département qui laissait encore l'accès aux promeneurs, assure-t-il. Ni le Parc botanique, ni la Ballue, ni la Bourbansais ne laissent leur domaine ouvert au public. Nous sommes des propriétaires privés, sans aide financière publique. »

Enfin, il dit avoir pris cette décision à contrecœur et pointe le manque de soutien public. « J'étais le premier à vouloir ouvrir au public, j'avais fait des panneaux explicatifs sur l'histoire du château, j'avais tout nettoyé, rappelle Manuel Roussel. J'ai plein d'idées pour valoriser le patrimoine, mais si les collectivités ne soutiennent plus, je ne peux pas continuer. J'ai dû prendre une décision, d'abord en termes de protection du public. C'est dommage, mais ça reviendra peut-être. »

Paul GRISOT.